

RALLYE

Paris, le 14 mai 2007

Rallye annonce la publication de son document de référence 2006 intégrant certaines informations réglementées

Rallye annonce que son document de référence 2006 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 11 mai 2007 sous le numéro D.07-441.

Ce document est disponible sur le site internet de l'AMF <http://www.amf-france.org/> ainsi que sur le site internet de Rallye <http://www.rallye.fr/>

Les documents suivants, diffusés au titre de l'article 221-1 du Règlement Général de l'AMF concernant l'information réglementée, sont intégrés dans le document de référence :

- Le rapport financier annuel 2006
- Le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne
- Le tableau relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes
- Le descriptif du programme de rachat proposé à l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007.

Contact :
Didier CARLIER
+33 (0) 1 44 71 13 73